

Quitus de bibliothèque

Le quitus est un document qui prouve que vous êtes en règle avec la BU

Il atteste que vous avez rendu tous vos documents. Il est souvent demandé pour un transfert de votre dossier dans une autre université et est nécessaire afin de pouvoir vous inscrire ailleurs !

Une fois le quitus délivré, vous ne pourrez plus emprunter de documents dans les bibliothèques de Lyon 3

Les demandes de quitus peuvent se faire :

- aux bureau d'accueil des BU
- par téléphone
- par e-mail
- via votre compte personnel

Demander un quitus via votre compte

Mon compte

Mes amendes

Mes informations personnelles

Mon historique de recherche

Mon historique de lecture

Mes suggestions d'achat

Mes listes

Demander un quitus

Mise à jour : 18 mars 2019